

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2018**

*Nbre en exercice : 14
Nbre de présents : 12
Nbre de votants : 14
Date de convocation : 3/4/2018
Date d'affichage : 3/4/2018*

L'An Deux Mil dix-huit, le dix avril à VINGT heures TRENTE minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques HENNEBERT, Maire.

*Présents : MM. HENNEBERT Jacques – JUBERT Patrick – DUFRESNE Francis – MERCIER Régis – MACHART Laurent- DUPAYS Philippe
Mesdames ROUSSEAU Frédérique - DAMAY Marie-José – VEZINHET Catherine – VAN OVERLOOP Aline – BERTOUX Julia- Aude LE GAC*

*Excusés : Madame Jocelyne DELAMARE donne pouvoir à Monsieur Régis MERCIER
Monsieur Frédéric FREITAS donne pouvoir à Monsieur Jacques HENNEBERT*

Madame ROUSSEAU Frédérique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire les points supplémentaires suivants :

- Choix du feu d'artifice pour le 13 juillet et la cérémonie du 11 novembre
- Devis pour travaux concernant le parking rue de Plessier et le sondage pour le trou au niveau de la caserne
- Choix de la plaque au terrain de football en l'honneur de Mr et Mme FERON

Présentation et vote du Compte Administratif 2017

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Monsieur JUBERT Patrick, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur HENNEBERT Jacques, Maire, après s'être fait présenté le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	519 226.42 €
Recettes	785 101.64 €
Excédent	265 875.22 €
Report de l'excédent N-1	910 175.28 €
Part affectée à l'investissement	- 210 819.60 €
Résultat cumulé fin 2017	965 230.90 €

Section d'investissement :

Dépenses	280 152.92 €
Recettes	286 239.08 €

Excédent	+ 6 086.16 €
Report du déficit N-1	- 163 816.36 €
Résultat cumulé fin 2017	- 157 730.20 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Intégration de l'Excédent et du Déficit du CCAS dans le Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que la Budget du CCAS a été dissous juridiquement le 1 janvier 2018. Sur avis de Mr VIGNE, receveur municipal, il nous a été conseillé de diminuer au budget 2018 le R002 de la Commune de – 1731.35 € (intégration du déficit de fonctionnement du ccas dissous) et augmenter le R001 au budget de la Commune de +11 400.00 € (intégration de l'excédent d'investissement du CCAS).

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord.

Présentation et vote du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2017, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur VIGNE, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2017, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2016	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à Prendre en compte l'affectation du résultat
Investissement	- 163 816.36	0	6086.16	- 10220.74	- 167 950.94
Fonctionnement	910 175.28	210 819.00	265 875.22		965 230.90

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31.12.2017	965 230.90 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	167 950.94€
Solde disponible affecté comme suit	

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	797 279.96 €
Total affecté au c/1068 :	167 950.94 €
Excédent global cumulé 2017 Excédent à reporter (ligne 002)	

Vote des taux d'imposition 2018

En raison des recettes attendues qui seront supérieures à 2017 et de la baisse des charges de fonctionnement liée à la prise en charge de certaines dépenses par la Communauté de Communes (SDIS, ATSEM) et dotations accordées (forfait pour les fournitures scolaires, bibliothèque...), Monsieur le Maire propose aux Elus du Conseil Municipal de reconduire les taux de 2017 pour l'année 2018.

TAXES	Bases d'imposition de 2017	Taux d'imposition de la commune		Bases d'imposition prévisionnelles pour 2018	Produit fiscal
		De 2017	2018		
D'habitation	705 404	18.51	18.51	720 300	133 328
Foncière (bâti)	552 156	14.27	14.27	810 400	115 644
Foncière (non bâti)	132 171	35.96	35.96	133 500	48 007
CFE	73 614	18.44	18.44	77 300	14 254
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2018 attendu					311 233

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Augmentation des indemnités du Maire et des Adjoints

En raison des modifications fiscales intervenues le 1^{er} janvier 2017, concernant l'imposition des indemnités des Elus, Monsieur le Maire propose aux Elus du Conseil Municipal, de revaloriser l'indemnité du Maire et des Adjoints à compter du 1^{er} avril 2018, selon :

L'indemnité du Maire s'élèverait à 1500 € Brut mensuel au lieu de : 1354.73 € brut

L'indemnité des Adjoints s'élèverait à 360.00 € brut mensuel au lieu de 325.13 € brut

Ces indemnités sont inférieures aux indemnités brutes mensuelles maximales autorisées pour les communes de 1000 à 3499 habitants.

Pour le Maire : 1664.38 € brut

Pour les Adjoints : 638.66 € brut

Le Conseil Municipal à la majorité se prononce favorablement à ces majorations et autorise Monsieur le Maire à inscrire cette dépense supplémentaire au BP 2018.

Présentation et vote du Budget Primitif 2018

A titre indicatif en dépenses de fonctionnement :

	Réalisées en 2017	BP 2018
Les charges à caractère général	161 537.80 €	164 800.00 €
Les charges de personnel	236 992.20 €	243 282.00 €
Autres charges de gestion courante	64 686.58 €	49 300.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 609 581.61 €
Recettes : 1 609 581.61 €

Section d'investissement

Dépenses : 939 876.02 €
Recettes : 939 876.02 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2018 ainsi équilibré.

Voter les subventions aux Associations et Organismes

Monsieur le Maire propose aux Elus du Conseil Municipal d'augmenter en 2018 :

- La subvention à la Coopérative Scolaire de 800 € conformément au vote précédent pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le voyage scolaire aux Châteaux de la Loire en Mars 2018.
- La subvention à l'Association Familles Rurales en raison de la suppression de la dotation de la CCALN pour les enfants qui fréquentent l'ALSH de juillet et août, soit 80 €/enfant et qui représente environ 8000 € pour une année.

La compensation de la Commune s'élèverait à 4000 € (50%) et le solde serait pris en compte par les Communes de Le Quesnel et Le Plessier Rozainvillers.

Associations	Subvention 2017	Subvention 2018
L'amicale des Sapeurs pompiers	150 €	150 €
ACPG CATM	150 €	150 €
Société de chasse	150 €	150 €
Coop.scolaire	150 €	950 €
Club de balle à main	150 €	150 €
Club des Aînés	150 €	150 €
Club de gymnastique	150 €	150 €
Les Amis de l'école	150 €	150 €
Club de football	650 €	650 €
CAUE	100 €	100 €
Familles Rurales	3108 €	7500 €
AMF	261.83 €	263.97 €

Prime aux nouveaux nés	0 (cadeau)	cadeau
------------------------	------------	--------

Pour l'organisation d'une manifestation une fois par an, il est alloué une subvention de 250 €. Le versement de ces subventions se fera à condition que l'association présente un bilan financier approuvé en assemblée générale avec le compte rendu de cette réunion.

Budget Annexe Maison Médicale

Présentation et vote du Compte Administratif 2017

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Monsieur JUBERT Patrick, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur HENNEBERT Jacques, Maire, après s'être fait présenté le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	12 751.12 €
Recettes	25 800.00 €
Excédent	13 048.88 €

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	265.39 €

Excédent 265.39 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Présentation et vote du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2017, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur VIGNE, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2017, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2016	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2017	Transfert intégration résultats	ou de par	Chiffres à Prendre compte	en pr
--	---------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------	-----------------	---------------------------------	----------

				opération d'ordre non budgétaire	l'affectation du résultat
Investissement	- 265.39		265.39		0
Fonctionnement	12719.64	265.39	13314.27		25503.13

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31.12.2017	25 503.13 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	25 503.13 €
Total affecté au c/1068 :	
Excédent global cumulé 2017 Excédent à reporter (ligne 002)	

Présentation et vote du Budget Primitif 2017 Maison Médicale

Section de fonctionnement

Dépenses : 70 956.70 €
Recettes : 70 956.70 €

Section d'investissement

Dépenses : 117 656.07 €
Recettes : 117 656.07 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Maison Médicale ainsi équilibré.

Budget Annexe Lotissement Les Alouettes

Présentation et vote du Compte Administratif 2017

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Monsieur JUBERT Patrick, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur HENNEBERT Jacques, Maire, après s'être fait présenté le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	32 352.82 €
Recettes	13 831.55 €
Déficit	18 521.27 €

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Présentation et vote du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2017, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur VIGNE, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2016, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2015	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats par opération non budgétaire	Chiffres à Prendre en compte pr l'affectation du résultat
Investissement					
Fonctionnement	- 13 649.40		- 18 521.27		- 32 170.67

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Déficit cumulé au 31.12.2017	32 170.67 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 170.67 €
Total affecté au c/1068 :	
Excédent global cumulé 2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Présentation et vote du Budget Primitif 2018 Lotissement les Alouettes

Section de fonctionnement

Dépenses : 228 171.00 €
Recettes : 228 171.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 208 960.00 €
Recettes : 208 960.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du lotissement les Alouettes ainsi équilibré.

Choisir les entreprises pour la construction de la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les marchés concernant les entreprises retenues pour la construction de la Mairie. Ces offres ont fait l'objet d'une analyse par le Maître d'œuvre et le critère de sélection a été basé sur l'offre la moins disante.

Les entreprises retenues sont :

Lot	Estimation initiale	Entreprise	Montant marché de base (€ HT)	Option (s) retenue (s)	Montant de la commande (€ HT)
Gros Œuvre/ravalement	90 016.84	Peter Marcel	112 222.86		101 209.07
Charpente/Ossature bois	47 873.95	Gance & Fils	37 496.00		38 726.00

Couverture/Etanchéité	39 882.39	Etévé Couverture	54 137.37	Clin en pose diagonale 1230.00	54 137.37
Menuiseries Extérieures	32372.00	IZEL Alu	32 900.00		32 900.00
Menuiseries Intérieures	11 220.00	Salomon GRIFFOIN	11 333.40		11 333.40
Plâterie	20 089.54	TECHNI PLAFONDS	29 634.22		29 634.22
Plomberie/Sanitaire	33 607.75	ATJ Plomberie	28 000.00		28 000.00
Electricité/VMC	29 707.50	SAS EEA	25 000.00		27 860.18
Carrelage/Faïences	17 181.25	Avanti	11 198.00	Compris option cassettes rayonnantes salle de conseil 2860.18	11 618.00
Peinture/Sols souples	17 839.54	Côté Peint	14 363.20	Tapis d'entrée 420.00	14 363.20
VRD	46 951.30	Scherpereel Travaux Publics	54 542.00		54 542.00
Total Budget Initial				386 742.06 € HT	
Total offres retenues après négociation et choix des options				404 323.44 € HT	

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent ces offres et autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés.

Choisir l'entreprise pour la pose des rideaux au Mille Club

Monsieur JUBERT, Adjoint aux Bâtiments et a obtenu deux devis pour installer 17 m de rideaux au Mille Club comme suit :

- La Sté Marikdéco à Villers Bretonneux pour un total TTC de 1323.00 €
- La Sté Eveline Pezé & Fils situé à Cagny pour un total TTC de 1482.96 €

Le Conseil Municipal retient l'Entreprise la moins disante, la Sté Marikdéco.

Choix du feu d'artifice pour le 13 juillet et la cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire propose comme chaque année de reconduire le feu d'artifice de 13 juillet et en conséquence, a rencontré la Sté WAGNON de Roubaix, distributeur exclusif, artificier Ruggieri, fournisseur habituel, avec Mme DAMAY Marie-José. L'offre s'élève à 2966.66 € HT soit 3810.00 € TTC, prix identique à 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

D'autre part, Monsieur le Maire, suggère, de programmer exceptionnellement, la cérémonie du 11 novembre 2018 selon:

- 16h00 : cérémonie aux Monuments aux Morts avec inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur des habitants de la Commune morts pendant la Guerre 14-18 et à l'occasion du Centenaire
- Diverses interventions des enfants de l'Ecole
- Pour clore la cérémonie, un feu d'artifice bleu blanc rouge sera tiré

Le coût de la prestation est de 1583.33 € HT soit 1900 € TTC.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable.

Devis pour travaux concernant le parking rue de Plessier et le sondage pour le trou constaté au niveau de la caserne des Sapeurs Pompiers

En raison de l'aménagement de la clôture d'un riverain, il serait opportun de prévoir la construction de deux places de parking qui se situeraient devant le n°7, ce qui améliorerait la sécurité à cet endroit.

Monsieur DUFRESNE, Adjoint à la voirie, a sollicité la STAG, effectuant des travaux dans la Commune pour un devis quantitatif et estimatif. Le coût des travaux, 4780.60 € HT soit TTC 5136.72 €.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, juge opportun ces travaux et accepte ce devis.

En raison d'un désordre constaté sur le parking devant la caserne des Sapeurs-Pompiers, un devis estimatif a été demandé à la STAG, afin d'identifier le problème. Le coût du devis s'élève à 560.00 € HT soit 672.00 € TTC.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'engager ces travaux.

Choix de la plaque au terrain de football en l'honneur de Mr et Mme FERON

Comme voté lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal souhaite honorer Marina et Dominique FERON, anciens responsables du Club de Football pendant 40 ans, par la pose d'une plaque en leurs noms au terrain de football. Monsieur Francis DUFRESNE a demandé un devis aux Ets Dubosqueille à Rosières en Santerre.

Deux options :

1/ Pose d'un panneau composite alu/pvc de 2 m x 05.50 avec reprise de visuel (logo + texte) et impression en quadrichromie. Le coût 350.00 € TTC pose comprise.

2/ Fourniture et pose d'une plaque en granite noir fin de 0.80 m x 0.80 avec gravure des logos en couleur et du texte pour un coût de 1695.00 € TTC.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la seconde offre.

Séance levée à minuit.